

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 17 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 17 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 30

L’an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD
Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, Mme DA SILVA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme VERGNAUD Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHARLOT (procuration Mme CHERGUI)
Mme PREVOST (procuration M. LONGEAULT)
M. MARCIN (procuration M. GAILLARD)

Absents :

M. DA CRUZ
Mme GEREMIA

Ne prend pas part au vote : Mme ARENOU

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 et sa présentation,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux marchés publics et au numérique,

Réuni sous la présidence de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Madame Catherine ARENOU, Maire, s'étant retirée au moment du vote,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

DE CONSTATER que la procédure de confection entièrement dématérialisée du compte financier unique met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Chanteloup-les-Vignes,

D'ARRETER les résultats définitifs comme suit :

2025	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	4 236 987,23 €	19 049 490,10 €	23 286 477,33 €
Dépenses	3 732 460,62 €	16 610 604,74 €	20 343 065,36 €
Résultats antérieurs reportés	893 948,87 €	3 437 325,24 €	4 331 274,11 €
Résultat de clôture	1 398 475,48 €	5 876 210,60 €	7 274 686,08 €
Reste à réaliser	-420 526,02 €	0,00 €	-420 526,02 €
Résultat cumulé	977 949,46 €	5 876 210,60 €	6 854 160,06 €

PRECISE qu'à la suite d'un bug technique national sur le logiciel de mise en page du CFU mise à disposition par l'Etat (Totem), l'annexe C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique – Axe 4 « Transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » est renseignée alors qu'elle est en réalité à 0€ pour l'exercice 2025.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-neuf juin deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT





Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260702-2026-DEL-73-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026